



Société Coopérative Anonyme
de l'Eau des Deux-Sèvres
Les Ruralies
79230 VOUILLE



Lettre aux adhérents de la Coop de l'eau 79 – 25/09/2018

Projet de retenues de substitution sur le bassin Sèvres-Mignon Point d'information sur la médiation en cours et sa poursuite

La réunion de médiation du 21/09/2018 est arrivée à débloquer la situation sur le projet Sèvre-Mignon, et ainsi le sauver. Mme le Préfet a constaté plusieurs points de convergence sur le volume global et l'évolution des systèmes agricoles. Pour poursuivre la médiation, elle propose d'organiser des ateliers de travail pour avancer sur les points qui restent à travailler ensemble : le règlement intérieur de l'EPMP et les engagements concrets des agriculteurs sur les pratiques et l'environnement, dans le cadre d'un projet de territoire, conformément aux préconisations du rapport de la cellule d'expertise interministérielle de février 2018 (mission BISCH).

Le principal point de blocage, le volume du projet, a été levé : un consensus a été accepté par toutes les parties pour le fixer à 12,7 Mm³, au lieu des 14 Mm³ que nous demandions. C'est le volume proposé par les experts dans une fourchette qu'ils évaluent entre 11,3 Mm³ et 16 Mm³. Leur proposition tient compte d'une erreur de 2 Mm³ de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qu'ils ont relevée dans le calcul de la référence historique.

Une conclusion positive de la médiation est la condition posée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour sa contribution financière : si elle échoue, le projet ne pourra pas se faire, faute d'équilibre économique. Pour sauver le projet, nous avons donc accepté de le retravailler sur ce volume de 12,7 Mm³, la seule base acceptable par les parties.

Dans le contexte du réchauffement climatique, nous avons acté ce volume comme une étape vers plus de substitution hivernale à moyen-long terme, rejoignant ainsi la contribution à la médiation du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) : « **La réflexion sur un stockage accru, non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'eau potable, doit être menée. Le SEV a demandé notamment que le plan de secours départemental ORSEC-Eau prenne en compte d'ores et déjà un scénario de deux années 2005 ou 2017 consécutives par exemple, pour mettre en évidence les éventuels volumes qui manqueront et réfléchir aux solutions.** »

Nous proposerons, dans le cadre du projet de territoire en construction, des études avec toutes les parties prenantes pour travailler sans tabou sur le phasage de nouvelles opérations de stockages hivernaux : en effet, une agriculture durable, qui doit s'adapter aux changements climatiques, qui doit relever dès aujourd'hui le défi démographique du renouvellement des générations..., ne peut que se projeter sur le moyen-long terme, et donc envisager toutes les alternatives pour sa pérennité.

Nous commençons dès aujourd'hui le travail de réaménagement de la première phase de retenues sur le bassin Sèvre-Mignon sur la base du projet actuel, car il ne subit pas de « modification substantielle » avec le nouveau volume global.

Vous serez ainsi très prochainement sollicités pour confirmer vos engagements dans la Coop de l'eau 79, sur la base de nouvelles simulations de prix que nous vous fournirons suite au réaménagement du projet.

La médiation va maintenant se poursuivre avec des ateliers de travail pour boucler le projet de territoire. La Coop de l'eau 79, les opérateurs économiques et la Chambre d'agriculture 79 vont très activement s'y impliquer, selon les axes suivants :

- **La modification du règlement intérieur de l'EPMP** consiste à privilégier l'accès à l'eau en fonction des projets d'exploitation et en fonction des pratiques agricoles (voir le projet de protocole présenté lors des réunions de juillet dernier) ;
- **L'engagement des agriculteurs** est un travail mené sous l'égide des coopératives et du négoce locaux pour proposer et matérialiser un engagement qui s'inscrit à la fois dans les pratiques (économies d'eau, innovations...), et à la fois dans les stratégies de développement des filières conduites par les opérateurs économiques du territoire (contrats, cahiers des charges...) ;
- **Sur le plan de la biodiversité et du paysage**, l'atelier doit proposer des mesures de préservation et d'amélioration, dans la continuité et en plus des projets existants d'aménagements paysagers, de compensations écologiques et de protection des biotopes sensibles (Outarde, Natura 2000...) déjà prévus dans le projet. Ces prolongements ne seront pas à la charge des agriculteurs, ni de la Coop de l'eau.

Nous organiserons, pour les adhérents de la Coop de l'eau 79, une réunion fin octobre pour faire le point sur le réaménagement du projet et l'avancée des groupes de travail avant la prochaine réunion de médiation en novembre, et recueillir ainsi vos réactions, avis et propositions.

L'objectif atteignable aujourd'hui est de commencer les travaux des retenues de substitution en août 2019 : nous devons collectivement y consacrer toutes nos forces ces prochains mois !

Cordialement,

Le Président,
Jean-Marc RENAUDEAU



Le Président Directeur Général
Pierre TROUVAT

